

Dunkerque, le 23 octobre 2023 à 08h00.

Objet : Réponse à question du public dans le cadre de la Concertation Publique Préalable portant sur le Projet d'implantation d'une *gigafactory* de batteries solides dans le Dunkerquois.

Réf. : n° 2631676 – Pascal H. (question dite du En Même Temps)

Rappel de la question :

GRAND PORT MARTIME DE DUNKERQUE (GPMD) : LE « EN MEME TEMPS » NE MARCHE PAS

Quand je lis les 3 derniers arrêtés de l'Autorité environnementale concernant le GPMD et ses projets, je me rends compte du décalage entre le narratif (2) que l'on nous sert (la révolution industrielle- la décarbonation ...) et les actes sur le terrain.

Le narratif que GPMD voudrait nous imposer est le suivant :

- avec les nouvelles zones industrielles, le dunkerquois pourra sentir bon la Gigafactory : à la campagne avec ses milliers d'emplois nouveaux, nous vivrons LA révolution industrielle
- mais le prix environnemental à payer, c'est l'aménagement sans fin de la zone portuaire avec toujours plus de quais, de camions, de routes, plus d'artificialisation des terres agricoles

Ce narratif du « en même temps » est bousculé par les 3 derniers avis de l'Autorité Environnementale (AE) (3) sur les projets de GPMD.

Face à la suffisance de GPMD, il faut reconnaître aux « enquêteurs environnementaux » de l'AE une cohérence et une pugnacité qui les honorent.

Prenons un exemple dans ce dernier Avis : les membres de l'AE s'interrogent sur les alternatives à l'implantation de Verkor sur la ZGI versus sur le site de l'ex raffinerie SRD. Selon une formule multicritères (choix stratégique ; technique, environnemental), le choix de la ZG1 s'impose selon les critères stratégiques et techniques ; Mais selon le critère environnemental le choix ZG1-ZG2 est le plus défavorable.

GPMD est tellement aveugle par ses choix (créer des zones nouvelles ZG1 et ZG2) qu'il n'a pas réalisé l'inventaire des zones d'activités existantes susceptibles d'accueillir ce projet, comme le lui imposait la Loi.

Très logiquement donc, » L'AE recommande de compléter la comparaison des incidences sur la santé humaine et l'environnement, directes et indirectes, des deux scénarios « ZGI 2 » et « SRD », en tenant compte des incidences indirectes liées au positionnement actuellement retenu pour le projet ZGI 2 »

Je vous invite fortement à lire cet avis dans lequel il y a d'autres recommandations sur à peu près tous les sujets environnementaux.

Exemple de recommandations

L'AE recommande de spécifier les incidences du projet ZGI 2 sur la qualité de l'air et de présenter une analyse au titre des effets cumulés avec les autres projets en prenant en compte les incidences liées au trafic routier

L'AE recommande de présenter dans leur ensemble les incidences des modifications des watergangs pour CAP 2020 et pour ZGI 2, en fonction de l'ordre des réalisations des deux projets.

L'AE recommande de préciser le besoin du projet ZGI 2 en eau industrielle en visant la réduction des prélèvements par pompage depuis le canal de Bourbourg et de prendre en compte les effets cumulés avec les autres projets à l'échelle du port ouest de Dunkerque

L'AE recommande de présenter de façon exhaustive et compréhensible pour le public les hypothèses utilisées pour le scénario de référence.

L'AE recommande de compléter l'étude de trafic en considérant la situation en 2026, à la mise en service de ZGI 2 et de CAP 2020, et à un horizon de temps plus éloigné que 2032 (au minimum 20 ans après la mise en service).

Comment GPMD a-t-il pu imaginer que l'AE validerait le projet alors qu'il manque des études de dangers et d'impact venant des entreprises qui s'implanteront ?
GPMD a probablement suivi le conseil de JC Dusse « Alors si je peux me permettre de te donner un conseil, c'est : oublie que tu n'as aucune chance, vas-y, fonce ! On sait jamais, sur un malentendu ça peut marcher. »

Ca n'a pas et ça ne peut pas marcher.

(1) Grand Port Maritime de Dunkerque a l'état français actionnaire à 100 %
En millions d'euros
Chiffre d'affaires fin 2021 : 84
Perte d'exploitation de 6
Capitaux propres 1281
Dettes 22
Capacité d'auto financement 22

(2) Vu dans le rapport Rapport 2021 de progrès, d'actions et de transformations de GPMD

« Parce que nous voulons des écosystèmes littoraux, marins et terrestres résilients, Dunkerque-Port, en coopération avec tous les acteurs portuaires, s'engage à réduire l'empreinte environnementale, en favorisant l'économie circulaire, la décarbonation des activités et l'innovation écologique, la protection de la biodiversité et l'amélioration du cadre de vie.

(3) Le dernier avis : l'Avis délibéré de sur l'aménagement de la zone grande industrie n°2 (ZGI 2) à Saint-Georges-sur-l'Aa, Bourbourg et Craywick (59) du 22 juin 2023

Bonjour et merci pour votre question.

Le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) mène une stratégie d'optimisation de la consommation de son foncier à travers plusieurs approches.

La première démarche consiste à n'envisager d'accueillir sur son espace que des projets ayant une réelle vocation portuaire par les flux maritimes et multimodaux qu'ils génèrent.

Lorsque que les premiers échanges sont menés avec les différents investisseurs, la réutilisation des espaces en reconversion ou friche est toujours privilégiée.

Cependant, cette volonté se heurte à plusieurs paramètres déterminants si l'on veut répondre aux besoins d'un investisseur :

- Le premier est la date de mise à disposition du foncier en reconversion sachant qu'il nécessite des opérations de déconstruction et dépollution qui peuvent, dans certains cas, prendre plusieurs années (ex. site dit « SRD »).
- Le second paramètre est la surface de terrain que présentent ces friches, qui doit répondre au besoin des projets industriels ou logistiques.

Afin de répondre au mieux aux enjeux environnementaux que rencontre le GPMD, il est demandé enfin à chaque industriel une optimisation de l'usage du foncier, mais aussi de l'usage de l'eau en réduisant le besoin à la source et en envisageant l'utilisation de l'eau de mer lorsque que cela est possible (ex : système de refroidissement).

Dans le cas précis du projet ProLogium, la zone SRD ne pouvait pas être une solution car elle n'est pas encore totalement libérée. Les opérations de déconstruction/dépollution ne sont en effet pas encore achevées et le seront potentiellement en 2024, voir 2025. A terme, la zone SRD aura également une emprise foncière commercialisable d'environ 50 hectares maximum. Cette surface est insuffisante pour accueillir une gigafactory telle que celle de ProLogium (ou celle de Verkor) qui doivent présenter une taille critique importante pour trouver un sens économique.

En tant qu'aménageur de l'espace industrialo-portuaire, le GPMD poursuit la mise en œuvre de son projet stratégique en cohérence avec les orientations stratégiques définies par l'Etat. Il coordonne également les projets et veille à la cohérence d'ensemble de la place portuaire. Les derniers projets menés par le GPMD que sont CAP2020 et ZGI2 traitent à cet égard des effets cumulés concernant notamment le trafic routier, ferroviaires, routiers, de ses propres opérations mais également de ceux générés par les projets industriels et logistiques connus au moment du dépôt des demandes d'autorisations administratives.

Par ailleurs, ProLogium travaille sur les volets environnementaux du projet avec plusieurs pistes à l'étude en lien avec les autorités administratives compétentes (avancement de 30% à mi-octobre). Ces approches, une fois validées, contribueront à la publication de l'étude d'impact pour la fin de l'année, laquelle sera bien sûr mise à la disposition du public.

Cordialement,

L'équipe de ProLogium